

LE FRANCO-CANADIEN,

ORGANE DU DISTRICT D'IBERVILLE.

I. Bourguignon, Imprimeur-Propriétaire.

Redige par un omite de Collaborateurs.

Nouvelles du Jour.

Un engagement a encore eu lieu, jeudi, sur les bords du Potomac, à la pointe Mathias. Trois vapeurs, le *Paucet*, le *Resolute* et le *Freeborn* avaient été chargés d'opérer une reconnaissance sur ce point, de disperser un campement sécessionniste que l'on y avait signalé, et de commencer les travaux pour l'installation d'une batterie.

A l'arrivée des bâtiments, aucun corps d'ennemis n'était en vue. On débarqua en conséquence 35 hommes munis de 250 sacs qu'ils se mirent à remplir de terre, après avoir eu soin de poster des vedettes. Plusieurs heures se passèrent sans alerte, et le détachement se préparait à se rembarquer, après avoir achevé sa tâche, lorsqu'une troupe de Virginiens, évalués à 200 hommes, sortit tout-à-coup d'un épais fourré situé à une courte distance de la rive, et ouvrit le feu. Les soldats fédéraux se jetèrent précipitamment dans leurs embarcations et poussèrent au large, laissant derrière eux plusieurs de leurs camarades, qui durent se jeter à la nage. Tous parvinrent à gagner les steamers, malgré les balles qui pleuvaient autour d'eux. Quatre d'entr'eux seulement ont été blessés, dont un dangereusement. Ce dernier est un soldat nommé Williams, qui portait le drapeau du détachement et se trouvait ainsi le point de mire principal de l'ennemi. Le drapeau même a été percé de quinze balles et a eu sa hampe en partie brisée.

Malheureusement, une perte sensible devait attrister cette retraite si heureusement effectuée. En voyant ce qui se passait à terre, le capitaine James H. Ward (de la marine fédérale), commandant de l'expédition, avait fait ouvrir le feu par l'artillerie du *Freeborn* qu'il montait, afin de protéger le retour de ses hommes. Il dirigeait lui-même le pointage d'une pièce, lorsqu'une balle vint l'atteindre en pleine poitrine. Il tomba en s'écriant : "Je suis tué !" et ne survécut en effet que peu d'instants à sa blessure. Son corps, transporté à Washington, y a reçu les honneurs des funérailles militaires.—Le capitaine Ward était originaire du Connecticut et servait dans la marine depuis 1823. Au moment de la guerre, il commandait le stationnaire *North Carolina*, à l'arsenal de Brooklyn. Appelé depuis deux mois à diriger la flotille du Potomac, il avait déployé beaucoup d'énergie et d'activité, et avait notamment joué un rôle principal dans l'attaque dirigée le 31 mai contre les batteries d'Aquia Creek. Sa mort a produit une vive impression.

On se rappelle qu'une descente avait déjà été opérée, mardi, à la pointe Mathias, par l'équipage du steamer *Panama*, qui avait dispersé un corps d'environ 800 ennemis. Celui-ci était néanmoins resté dans les environs et aurait même été renforcé, au dire d'un nègre fugitif, qui assure que la force des sécessionnistes s'élève à près de 2,000 hommes. On parlait hier à Washington

d'envoyer le 71e régiment new-yorkais pour les débusquer ; mais les bois touffus qui couvrent la rive en cet endroit doivent rendre l'entreprise hasardeuse, en même temps qu'elle ne paraît pas avoir un but d'utilité pratique bien défini.

Le télégraphe signale une autre escarmouche, dans une direction tout opposée. Une escouade de 12 hommes du régiment des zouaves de Wallace, envoyée en reconnaissance à l'Est de Cumberland, s'est rencontrée avec un détachement ennemi fort d'environ 40 hommes. Après un feu très vif, les sécessionnistes ont lâché pied, ayant perdu 17 hommes et abandonnant plusieurs chevaux. Les fédéraux n'ont eu qu'un homme tué ; le caporal Hayes, qui les commandait, a été en outre grièvement blessé.

Des engagements plus sérieux ne semblent pas devoir tarder à se produire dans cette région, où les forces du Sud deviennent plus considérables chaque jour, et se trouvent partout face à face avec les troupes du Nord.

—C. des E.-U.

Suisse.

On nous écrit de la Suisse, le 6 juin :

"J'ai à vous signaler aujourd'hui un attentat inouï contre les catholiques. Dans ma dernière lettre du mois de mai, je vous annonçais que les catholiques de Saint-Gall venaient de remporter une victoire éclatante dans les élections, et que la majorité au Grand-Conseil leur était assurée pour deux ans. Nous avions compté sans la *Révolution*. Aussitôt que le résultat des élections fut connu, les protestants et les pseudo-catholiques se sont organisés en club et ont tellement fanatisé la population protestante, que tous les protestants et radicaux (à peu près 70) ont pris l'engagement de ne pas assister à la séance d'ouverture du nouveau Grand-Conseil et d'empêcher par cette abstention la constitution légale de la nouvelle autorité. Cette séance aurait dû avoir lieu dans la matinée du 3 juin. La résolution prise a été exécutée avec une parfaite discipline et une ruse machiavélique. Les 70 députés protestants-radicaux, au lieu de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, se sont réunis dans une auberge, d'où ils ont envoyé aux députés catholiques un manifeste par lequel ils exigent avant tout une révision de la Constitution, portant suppression de la *partie confessionnelle*. Pour apprécier la portée de cette demande, il faut observer que la Charte actuelle garantit l'indépendance des deux confessions, et qu'elle sanctionne le principe de la *parité* entre elles par rapport aux élections politiques. Pour appuyer cette prétention, quelques milliers de protestants s'agitaient dans les rues de la ville de Saint-Gall ; la Société des carabiniers était réunie, et une émeute préparée pour le cas d'un refus de la part des catholiques. Des parlementaires des deux côtés se sont réunis, et après des pourparlers de plusieurs heures, les députés catholiques (par des rai-

sons que nous ne pouvons pas encore juger) se sont décidés à céder ; ils ont consenti à la révision de la Charte, mais en stipulant que cette question sera soumise au vote du peuple. Cette victoire remportée, les députés protestants-radicaux ont bien voulu assister à l'ouverture du Grand-Conseil, qui, se trouvant ainsi en nombre réglementaire, s'est constitué vers la nuit du 3 juin en nommant un conservateur pour président.

"Nous concluons de ces faits : 1o. que le constitutionalisme et le parlementarisme ne sont qu'une illusion quand il s'agit des droits des catholiques ; 2o. que la Révolution marche en Europe !"

Orient.

On nous écrit de Constantinople, le 29 mai :

"Dans la réunion préparatoire qui s'est tenue mardi 21 courant, quelques jours après l'arrivée des membres de la commission syrienne, chez M. le marquis de la Valette, les représentants se sont bornés à se sonder mutuellement et à reconnaître le terrain sur lequel ils allaient les uns et les autres se placer. Il résulte de mes informations, que j'ai lieu de croire très exactes, qu'on est, pour le moment du moins, aussi éloigné de s'entendre sur le fond que sur la forme.

"La France demande pour la Montagne un prince chrétien *indigène*, avec les pouvoirs les plus étendus, qui, gouvernant Druzes et Maronites, n'aurait avec l'autorité turque que les rapports qu'avaient jadis avec les pachas les anciens émirs du Liban.

"L'Angleterre, suivant les déclarations très nettes et très catégoriques de son représentant, sir H. Bulwer, veut bien accepter un prince chrétien, mais à la condition expresse qu'il ne sera pas pris parmi les *indigènes*. S'il était question d'un pareil choix l'Angleterre le rejeterait de la manière la plus absolue, et demanderait pour la Montagne un vrai pacha turc, auprès duquel elle consentirait cependant à placer un *mustéchar* (conseiller) chrétien, soumis, comme de raison, ainsi que le pacha, à l'autorité supérieure du *mechir* de Beyrouth.

"Quant à la Russie, elle se plaint de la condition détestable qui était faite, dit-elle, aux chrétiens schismatiques de la Montagne par les catholiques maronites, et demande, en conséquence, encouragement d'ailleurs par des promesses d'appui de la protestante Albion, un prince *non indigène* et du rite phœnicien ! ! !

"La Prusse luthérienne croit naturellement comme les autres qu'un chef *non-indigène* serait celui qui conviendrait le mieux à la Montagne.

"L'Autriche abandonne la Turquie dans la question : elle veut, comme la France, un prince catholique *indigène*.

"Enfin, dans un conseil tenu à la suite de cette réunion préparatoire, les ministres

de Sa Hautesse ont résolu à l'unanimité de repousser énergiquement le projet d'un prince *indigène*, qui est celui de la France et de l'Autriche. Les Turcs sont furieux contre cette dernière.

"En dernier résultat, les représentants des six puissances délibérantes se sont séparés sans avoir pu poser les bases d'une entente commune, et sans pouvoir même désigner le jour de la première conférence. La réunion dont je viens de parler n'étant pas considérée comme telle, aucun protocole n'a été tenu des explications préliminaires échangées entre les représentants. Comme on peut le constater, la majorité est hostile à la France et ne tend qu'à porter un coup fatal à son influence dix fois séculaires en Syrie. Le négociateur français devra déployer toute son habileté, toute son énergie, nous ne dirons pas pour faire prévaloir l'avis de son gouvernement, mais pour le sauver d'un naufrage complet. Le *Courrier d'Orient* a parlé d'une seconde conférence : nous n'en avons aucune connaissance. Il l'a probablement pêchée dans son imagination plus qu'orientale.

Autriche.

On lit dans l'*Ost-Deutsche Post* de Vienne du 5 juin :

"Les débats de la Diète de Pesth sur l'adresse sont enfin terminés. C'est le parti Deak qui triomphe. Une adresse sera envoyée à l'Empereur à Vienne. Jusqu'ici les résultats pratiques de ce vote échappent à toute appréciation. L'adresse de Deak maintient les lois de 1848. C'est donc l'union personnelle pure. Personne, de ce côté-ci de la Leitha, ne saurait accepter ce principe. En effet, l'union personnelle ne saurait être admise que sous les deux suppositions suivantes. L'une serait que le monarque est souverain absolu, et que dans les deux moitiés de l'empire, sa volonté seule gouverne. Ce serait l'état de choses de 1859 à 1861, le système Bach. Dans l'autre de ces deux hypothèses, le monarque serait souverain constitutionnel dans une moitié de ses États, et dans l'autre souverain absolu ; de sorte que dans l'une, la population serait tenue d'exécuter, par ordre, ce qui a été décidé dans l'autre : ou bien encore, que la moitié gouvernée d'une manière absolue fournirait les moyens qui permettraient d'éluder les résolutions de la partie constitutionnelle ou de les regarder comme non avenues. Ce serait à peu près la situation d'août 1848, sauf quelques modifications, le système Metternich. Mais nul homme politique ne pourra se figurer un seul monarque constitutionnel avec deux ministres des finances et de la guerre, etc., sans avoir la conviction de la ruine inévitable de l'État autrichien. Nous ne savons donc pas, en vérité, pourquoi, dans la victoire du parti de l'adresse, nous verrions un meilleur résultat que si le parti de la résolution l'avait em-

porté. Aucun des deux partis ne nous offre une solution ; l'un et l'autre demandent l'impossible, et tout l'avantage que présente l'adoption de l'adresse, c'est que, comme on dit, les négociations ne sont pas rompues."

Rapport de l'École d'Agriculture et de la Ferme-Modèle de Ste. Anne, pour l'année 1860.

COMPTABILITÉ.

(Suite et Fin.)

Le mode de comptabilité que nous suivions convient à un grand établissement qui veut faire des expériences et en rendre compte. Mais pour une petite exploitation dont le chef n'a besoin de se rendre compte qu'à lui-même, nous en avons un autre beaucoup plus simple, que tout cultivateur ayant un peu d'instruction peut tenir. C'est celui-là qui est enseigné aux élèves.

Comme ces diverses formules ne sont encore qu'à l'état d'épreuve, je m'abstiendrai d'en donner des modèles dans ce rapport. Je pourrais le faire une autre année si la chose pouvait servir à d'autres.

Jusqu'ici la comptabilité de la ferme a été très imparfaite. Elle se bornait à présenter un état des recettes et des dépenses, l'entrée et la sortie des produits en grains et animaux. C'était déjà beaucoup sans doute, mais pas assez pour donner une idée complète du véritable état des choses. En fait de comptes, la simplicité et la brièveté sont plutôt des défauts que des mérites. Une bonne comptabilité agricole doit être en quelque sorte historique, tenant note de tout ce qui peut intéresser le succès d'une spéculation agricole quelconque.

ÉCOLE.

Pendant l'année échu le 31 déc. 1860, huit élèves ont fréquenté l'école, un de Montréal, trois de Kamouraska, un de St-Thomas, un de la Rivière-Ouelle, et deux de l'Islet. Il n'en reste aujourd'hui que trois, avec un quatrième de la Malbaie qui est entré au mois de janvier.

Cinq sont partis pour diverses raisons : deux sont retournés dans leur famille pour aider leurs parents, un est entré dans l'enseignement primaire, les deux autres n'avaient aucun goût pour l'agriculture.

Il n'en est pas ainsi des quatre élèves d'aujourd'hui. Ils sont sérieux et paraissent être de bonnes vocations agricoles. L'un d'eux a fait un bon cours d'études classiques dans notre collège, un second a étudié deux ans à Québec, les deux autres sont arrivés avec une instruction primaire peu avancée malheureusement ; mais à force d'application et de bonne volonté ils pourront du moins suppléer par la pratique qu'on les force de suivre, à ce que la théorie ne leur donnera qu'imparfaitement.

En restant à Ste.-Anne le temps fixé par le programme, nos élèves pourront recueillir les principales notions pratiques qui sont indispensables à un cultivateur. Les études scientifiques d'application sont alternées par des occupations pratiques. Ils sont employés dans la ferme comme des fils de cultivateurs le seraient dans leurs familles.

Les moyens matériels d'instruction se composent pour le moment, 1o. d'un bon choix de livres, cartes et tableaux sur toutes les branches de l'instruction agricole. 2o. des cultures, des bestiaux de la ferme, et des bâtiments divers consacrés à l'exploitation. 3o. d'un bon choix d'outils pour

FEUILLETON.

AURÉLIE.

IV.

(Suite.)

—Il l'aimait avec passion... il l'aimait trop... reprit M. Marbeau, à qui chacune de ses paroles semblait coûter un douloureux effort ; seulement... il ne savait pas la comprendre !

—La comprendre ! dit Aurélie dont la douce physionomie exprima un vif étonnement.

—Oui, c'est le mot inventé par ces natures superbes qui se représentent comme supérieures à tout, pour avoir le droit de ne s'assujettir à rien. Quelconque refuse de s'associer aux chimères de leur orgueil ; quelconque ne leur offre qu'une destinée commune, enfermée dans le cercle étroit des affections honnêtes et des joies paisibles, n'est pas capable de les comprendre et n'est pas digne de les aimer !... Madame d'Ermancey pouvait-elle rester enseveli à la campagne, entre son mari et sa fille, lorsque s'ouvraient dans son imagination splendide d'éblouissants horizons, lorsqu'elle entendait une voix intérieure lui dire qu'elle n'avait qu'à ressaisir son indépendance et venir à Paris pour y régner en souveraine ; souveraine par la beauté et par le talent ?

—Oh ! ma mère ! ma mère ! balbutia Aurélie éperdue.

—Il faut être juste, poursuivait le vieillard avec une sombre ironie ; l'événement lui a donné raison... Elle a brisé ce qu'elle appelait sa chaîne, et, au bout de deux ans, succès, talent, renommée, hommages, elle avait tout conquis ; ce n'était plus la même femme ; la gloire l'avait débaptisée ; le nom honnête avait disparu dans l'état du nom illustre ; il n'y avait plus la comtesse d'Ermancey, il y avait Arsène Gérard !

—Arsène Gérard ! murmura Aurélie en regardant madame Aubert comme pour rappeler un autre souvenir.

—Oui, mon enfant, dit à son tour celle-ci. Arsène Gérard et madame d'Ermancey, c'est une même personne... Mais cela, du moins, vous le saviez?... Ce livre que je trouvai un jour à vos côtés ?

—Hélas ! Madame, j'ignorais tout ; ce nom m'était inconnu : ce titre, je le lisais pour la première fois ; ce livre, je ne l'ai pas ouvert ; c'était une autre pensionnaire qui l'avait mis là, et je ne songeais même pas à le cacher !

—Comment ! chère et noble fille ! s'écria madame Aubert du plus en plus attendrie ; même ce léger tort, le seul que j'ai eu à te reprocher en six ans, tu en étais innocente ! Et tu t'exposais à être grondée, punie pour une autre ! — Oh ! Monsieur, Monsieur ! poursuivait-elle en s'adressant à M. Marbeau : si vous saviez quel trésor vous faites perdre à Jules Daruel !... Je

m'y connais... c'est le bonheur de sa vie qui se passe en ce moment à sa portée, et qu'il ne retrouvera plus !

M. Marbeau ne parut pas avoir entendu ces dernières phrases, et reprit avec sa gravité habituelle :

—Maintenant, Mademoiselle, vous savez ce qu'il n'était plus possible de vous laisser ignorer. Madame d'Ermancey a échangé la calme et modeste vie de famille contre l'ardente et capricieuse vie d'artiste. Sous un autre nom que le sien, elle a publié des ouvrages que l'orgueil de l'intelligence et du cœur a pris pour catéchisme et pour code ; elle a plaidé la cause de ses passions révoltées qui ont fait son tourment et son génie. Il n'est pas une imagination de vingt ans qui n'ait tressailli au contact de ces pages enflammées ; pas un lecteur, jeune ou vieux, enthousiaste ou désabusé, qui ne sache quel nom réel se cache sous celui de Arsène Gérard... Comprenez-vous à présent pourquoi la fille de cette femme, si innocente qu'elle soit de ces entraînements, ne peut pas épouser un homme prêt à entrer dans une carrière où tout est régulier comme le devoir, recueilli comme le travail, silencieux comme la vertu ? Comprenez-vous pourquoi cette existence bruyante poserait sur cette existence paisible, et pourquoi enfin, au lieu d'être pour Jules un appui et un secours, vous seriez pour lui un empêchement et un obstacle ?

Pendant que M. Marbeau parlait, le visage d'Aurélie, encore baigné de larmes, s'é-

clairait comme d'une pensée nouvelle.

—Je vous crois, et je suis prête à vous obéir, dit-elle : je suis prête à ce sacrifice puisqu'il vous paraît nécessaire à l'avenir de M. Daruel. Qu'importe d'ailleurs mes sentiments d'hier ? ils n'existent plus ; il en est un qui se révèle à moi et qui doit absorber tous les autres ; il est une place que j'ai laissée vide et que j'ai hâte de remplir... Par grâce, Monsieur, où est mon père ?

—M. le comte d'Ermancey n'a pas quitté sa maison de campagne, à Sernage, près de Valence.

—Et pour aller là, combien faut-il de temps.

—Environ trois jours.

—Je veux y être dans trois jours ; je veux partir ce soir ; mais hélas ! reprit-elle plus tristement : que suis-je aujourd'hui pour M. d'Ermancey ? sait-il encore que j'existe ? m'aime-t-il encore ? mon long oubli, ma coupable indifférence, n'ont-ils pas fait de moi une étrangère pour ce foyer qui ne me reconnaîtra plus ? ce cœur que j'ai froissé m'accueillera-t-il ? ces bras dont j'ai fui l'étreinte se rouvriront-ils pour moi ? qui me guidera dans ces ténèbres ? qui m'épargnera dans ce dernier malheur : être repoussée par mon père !

Pour toute réponse, M. Marbeau ouvrit son bureau, en tira une lettre cachetée et la donna à Aurélie :

—Vous pouvez la lire, elle est pour vous, lui dit-il.

La lettre était de M. d'Ermancey, et

d'une date déjà ancienne. Voici ce qu'il écrivait à sa fille :

"Ma chère enfant, j'ignore si ces lignes vous parviendront. D'après ma volonté formelle, elles ne vous seront remises qu'au moment où vous vous souviendrez de moi. Dieu veuille que ce souvenir, éteint aujourd'hui, ne soit pas réveillé dans votre âme par un malheur ou un chagrin !

"Je ne vous en veux pas. Vous m'avez préféré une autre affection que la mienne ; je ne puis ni m'en étonner ni m'en plaindre ; celle-là parlait un langage que je ne suis pas capable de comprendre. Il y a d'heureuses natures, qui ont la faculté d'exprimer plus qu'elles ne ressentent. Il y en a d'autres qui ont le tourment de ressentir plus qu'elles ne peuvent exprimer. Un jour, peut-être, vous reconnaîtrez... Ah ! que ce jour n'arrive jamais, s'il doit vous coûter un soupir ou une larme !

"Ce qui m'afflige le plus, mon enfant, ce n'est pas la pensée d'être si longtemps séparé de vous, ce n'est pas même cette cruelle préférence qui donne à votre éloignement un caractère d'injustice. C'est l'idée que pendant cette longue séparation, n'entendant pas parler de moi, vous croirez que je ne vous aime plus, peut-être même, que je ne vous ai jamais aimée. Vous vous trompez, Aurélie ; les tendresses expansives et sonores, qui ont tant de prises sur les jeunes cœurs, sont inégaux et mobiles ; elles ressemblent à ces torrents de nos montagnes, qui tarissent en temps de calme, et ne s'alimentent que par les orages. La mienne n'est

rien de plus que la mienne ; elle est pour vous, lui dit-il.

—Vous pouvez la lire, elle est pour vous, lui dit-il.

La lettre était de M. d'Ermancey, et

rien de plus que la mienne ; elle est pour vous, lui dit-il.

La lettre était de M. d'Ermancey, et

rien de plus que la mienne ; elle est pour vous, lui dit-il.

Fabriquer les instruments aratoires de première nécessité, en attendant qu'une allocation plus forte permette d'ouvrir un atelier qui puisse offrir aux cultivateurs des modèles d'instruments perfectionnés, et aux élèves des moyens d'appliquer les théories de construction." (Prospectus).

Le champ d'expériences attend aussi le même secours pour s'ouvrir, de même que le jardin. L'établissement d'un jardin potager propre à toutes les démonstrations du jardinage, et à la culture des arbres fruitiers ne peut se faire sans quelques dépenses. Jusque-là il n'a pas été possible de faire autre chose que les travaux préparatoires; et ils ont été très coûteux. Le collège attache une grande importance à ce jardin. La culture des arbres fruitiers et le jardinage sont le complément d'une ferme destinée à devenir modèle.

Table with 2 columns: Item and Amount. Includes 'L'allocation de 1860', 'Les dépenses de l'École', 'Directeur, pension comprise', 'Professeur', 'Un serviteur', 'Chauffage et éclairage', 'Impression du Prospectus', 'Papeterie'.

Le montant de la dépense est de \$740 07 Moins reçu par l'allocation 604 12

Laissant à la charge du collège \$135 95

Le collège se trouve donc en dette de \$135,95 pour le soutien de cette école, malgré la réduction des dépenses à leur plus simple expression. Si l'allocation de cette année ne suffit pas pour couvrir ce déficit, et pour rassurer l'existence de l'école à l'avenir, la corporation sera dans la pénible nécessité de la fermer. Que Votre Excellence, veuillez bien me pardonner cette déclaration; je la fais à regret. Pour une œuvre qui n'entre pas directement dans le cercle de ses attributions, la corporation ne se croit pas obligée d'offrir plus que son bon vouloir et la faible concours de son dévouement.

Il serait inutile de faire remarquer à Votre Excellence que le petit nombre de élèves ne prouve rien contre l'institution nouvelle; il ne prouve qu'une seule chose, c'est que la nécessité de l'enseignement agricole pratique n'est pas encore assez généralement com. risé. Cette indifférence ne surprendra pas ceux qui savent qu'en Europe, les premières écoles d'agriculture ont eu à lutter contre le même obstacle, et se seraient même brisées contre cet écueil, si le trésor public ne se fut libéralement ouvert pour payer la pension des élèves. C'est ce qui a lieu actuellement en plusieurs pays, principalement en France, où l'État paie la pension, le logement et l'instruction de plus de quinze cents élèves de 50 fermes-écoles, sans compter ceux des trois écoles impériales. Outre cela, chaque école a droit à 400 francs de prime d'encouragement en faveur de son meilleur élève. Ces 50 fermes-écoles absorbent ainsi une somme de \$131,250, soit \$2,625 chacune. De tels secours ont fini par triompher de l'indifférence; les écoles d'agriculture se sont remplies de jeunes gens qui vont chaque année porter au sein des populations rurales, d'où ils sortent, le goût de l'agriculture, avec la connaissance des procédés nouveaux qui en font une occupation sérieuse et lucrative.

Tant que l'Agriculture n'offrira pas à la jeunesse de nos campagnes les chances d'un avenir qui puisse flatter une légitime ambition, il ne faut pas s'attendre que l'enseignement agricole s'implantera ici de lui-même sans secours étranger. Les avantages qu'il offre aux jeunes gens destinés aux travaux des champs, ne sont pas encore assez évidents pour engager leurs familles à se passer de leurs services pendant deux ou trois ans, ni les porter eux-mêmes à suivre cette carrière.

Je prendrai donc, en terminant, la liberté de recommander à Votre Excellence, la création d'un certain nombre de bourses en faveur des jeunes gens qui voudraient profiter des avantages de l'enseignement professionnel de l'Agriculture.

J'ose me flatter que ce rapport, malgré sa longueur, trouvera auprès de Votre Excellence un indulgent accueil. Le Gouvernement de Votre Excellence, j'en suis intimement convaincu, s'est trop vivement intéressé à la prospérité de ce pays, et a trop fait déjà pour le développement de ses inépuisables richesses, pour ne pas voir avec quelque satisfaction une institution naissante dévouée à la pratique et à l'enseignement du plus utile des arts, de celui qui seul garantit aux nations le bonheur et la vraie puissance.

Collège de Ste. Anne, le 3 mai 1861.

J'ai l'honneur d'être, Milord, De Votre Excellence, le très humble et obéissant serviteur, F. PILOTE, Ptre.

Le Franco-Canadien. ST. JEAN, 5 JUILLET 1861.

A NOS ABONNES.

Nous prions ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé pour leur première année de le faire le plus tôt possible. Nous leur serons très obligés.

Ceux qui désirent payer d'avance pour profiter de la déduction sur leur abonnement, doivent le faire sous le plus court délai.

L'Élection du Comte de St. Jean.

Hier a eu lieu la nomination pour ce Comté. L'assemblée n'était pas très nombreuse, parce que tout le monde croyait à une élection par acclamation. Cependant, mercredi soir, le bruit se répandit que M. Morin ayant succombé dans le Comté de Terrebonne, le Comté de St. Jean aurait l'honneur de voir se produire devant lui une nouvelle candidature de M. Morin. Nous sommes informés qu'un officier salarié du gouvernement, employé à la perception du revenu, s'est rendu à Montréal mercredi soir, pour faire celer la susdite candidature, et en est revenu hier matin avec deux jeunes messieurs de Montréal qui, sans doute, venaient sonder le terrain. Ces messieurs, MM. Duvernay et Chapeleau, s'aperçurent bientôt que le cas était désespéré et qu'autant valait manger la lune. Alors, on réunit un petit conseil d'amis, lequel conseil après une longue délibération, résolut avec une touchante unanimité, de proposer M. Dozois, de St. Valentin. Le candidat était trouvé; il n'y avait plus qu'une bagatelle à régler; il s'agissait de trouver des partisans, le conseil ne pouvant faire seul une élection. On fit bonne contenance; et sur la demande de l'officier-rapporteur, M. Bourassa fut proposé par MM. J. B. Moreau, de St. Jean, Joz. Bissonnette, de St. Valentin et L. L. Roy, de Lacadie; et M. Dozois eut pour parrains, MM. E. Bourgeois et Laroque, ce dernier étant le maire de St. Jean.

M. Bourassa parla quelque temps, puis ceda la place à M. Dozois, lequel déclara qu'il n'était pas préparé, vu qu'on venait contre son attente, d'en faire un candidat, et qu'il développerait ses vues dimanche prochain. Oh, à quelle heure? Il n'a pas jugé à propos de le dire. En attendant, il

ria M. Chapeleau, qui probablement le voyait et en entendait parler pour la première fois, d'exposer ses principes politiques jusqu'à ce que viut le dimanche qui ne viendra pas.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à écouter M. Chapeleau, qui parla avec facilité, abondance, et qui n'a dit ici aucune des énormités qu'on lui a fait dire ailleurs. Car, il faut dire que c'est toujours le même M. Chapeleau dont le gouvernement fait un martyr, et qui va défendant ses amis, de St. Jérôme à St. Césaire, avec un zèle et un dévouement dignes d'une meilleure cause. Nous souhaitons qu'un talent incontestable soit quelque jour employé mieux qu'aujourd'hui. M. Laberge fut invité à lui répondre et tâcha de la faire à la satisfaction de l'auditoire. Quand vint la division, du côté de M. Bourassa se trouvait tout le monde, et du côté de M. Dozois... personne. L'officier-rapporteur n'eut pas de peine à savoir qui avait la majorité, et le poll fut demandé pour M. Dozois. Les départs de ce monsieur ne sont pas heureux. Incapable de dire à demande ce qu'il pense, il nous a rappelé la célèbre réponse de M. Brodeur qui, de crainte de se compromettre, demandait vingt-quatre heures pour dire son nom. Malheureusement, il n'aura pas toujours M. Chapeleau à ses trousses, dans la Chambre et ailleurs. Et le dimanche donc, le grand dimanche qui doit être témoin d'une déclaration de principes de M. Dozois! Il n'y a qu'un dimanche avant la votation et la proclamation, et il n'y a pas d'assemblée de Comté ce jour-là. Evidemment, c'est à St. Valentin que sortira et éclateront les principes Dozois; mais ce monsieur oublie qu'il y a cinq paroisses dans le Comté, et qu'il ne se présente pas comme conseiller municipal, mais comme représentant du Comté de St. Jean. Le dimanche, le grand dimanche, M. Dozois ne viendra-t-il pas trop tard, après l'élection? Il y a si peu de temps pour trouver vos principes avant la fin de l'élection.

Nous ne savons dans quel but cette candidature a été inventée. Si c'est pour miner la popularité de M. Bourassa, on s'y prend mal, car une élection par une majorité écrasante lui fera plus de bien qu'une élection par acclamation.

Le Comté va choisir entre deux cultivateurs, dont l'un approuve le gouvernement et épouse toutes ses fautes, tandis que l'autre lui refuse sa confiance; dont l'un a une expérience de sept années de vie parlementaire, tandis que l'autre ne sait pas encore quels sont ses principes, et attend un dimanche pour les développer; dont l'un peut s'expliquer et se défendre, tandis que l'autre a besoin d'un interprète. Le Comté pourrait-il hésiter?

Comté de Napierville.

Nous venons d'apprendre que M. Barcan a été élu par acclamation, hier, à Napierville. Ce résultat ne nous étonne pas. Malgré les efforts inouïs de certaines gens pour mettre au jour une candidature ministérielle, une parcelle trouvaillée n'a pu être faite dans le Comté et l'on a du renoncer à un projet aussi louable.

Nous félicitons M. Bureau de ce succès qui n'est qu'une digne récompense de sa conduite passée; nous félicitons également ses électeurs et nous les remercions d'avoir rendu à la vie publique un homme aussi utile à son pays.

COMTE DE MISSISQUOI.

Nous recevons du Comté de Missisquoi, la correspondance suivante. Nous présentons nos remerciements à l'ami qui a bien voulu nous l'adresser.

Messieurs les Collaborateurs.

La nomination pour le Comté de Missisquoi eut lieu à Bedford, hier, (2 juillet.) L'hon. P. H. Moore de St. Armand West, secondé par Louis Bourdon, écr., de West Farnham, proposa Jas. O'Halloran, écr., avocat de Nelsonville. Thomas Wood, écr., de Dunham-Flat, fut proposé par Abel L. Taylor, écr., secondé par James Lee, écr. La pluie obligea les orateurs à être aussi courts que possible. Une majorité considérable se rangea du côté de M. O'Halloran, dont le succès est presque certain. James M. Ferrer, écr., de Montréal, l'ex-représentant de Brome, voulut adresser la parole aux électeurs à l'appui de la candidature de M. Wood, mais le bon peuple refusa de l'entendre.

Au risque de différer d'opinion avec notre correspondant, nous nous permettons de conseiller aux électeurs du comté de Missisquoi de voter pour M. Wood de préférence à M. O'Halloran qui, si nos informations sont exactes, (et nous les tenons de très bonne source,) aurait, depuis quelques années, non seulement changé de politique mais aussi changé de religion.

Nous dirons donc à nos lecteurs dans ce comté et surtout à nos lecteurs catholiques qu'entre deux candidats ministériels et protestants ce qu'ils ont de mieux à faire c'est de voter pour celui qui est ministériel par conviction et protestant de naissance et d'éducation et de répudier celui qui ne peut avoir aucune conviction religieuse ou politique parce qu'il aurait renié l'une et l'autre, si, comme les électeurs de ce comté doivent le savoir mieux que nous, ces reproches qu'on lui fait sont bien fondés.

MEMBRES ELUS.

BAS-CANADA.

Table with 4 columns: Name, M., O., L. Lists members from Argenteuil, Bellechasse, Chateauguay, Dorchester, Huntingdon, Jacques-Cartier, L'Assomption, Montréal (Centre), Québec (Ouest), Montmorency, Napierville, Québec (Ouest), Trois-Rivières, Terrebonne.

HAUT-CANADA.

Table with 4 columns: Name, M., O., L. Lists members from Brockville, Compton, Cornwall, Durham (Ouest), Glengary, Kingston, London, Lincoln, Northumberland, Ottawa (cite), Ontario (Sud), Wellington (Sud).

Comté d'Iberville.

La majorité qui se prononça le jour de la nomination, en faveur de M. Dufresne, augmenté, paraît-il, de jour en jour.

COMTE DE SOULANGES.

Le Dr. Masson a eu une forte majorité à la levée des mains sur son concurrent, M. Coutlée.

COMTE DE RICHELIEU.

On nous informe que le Dr. Dorion de St. Ours a de grandes chances de succès.

COMTE DE QUEBEC.

MM. De Blois, Evanturel et Freeman sont les candidats. La levée des mains fut favorable à M. Evanturel, oppositionniste.

QUEBEC EST.

Le Canadien dit que la majorité fut très forte pour M. Huot à la levée des mains le jour de la nomination.

COMTE DE RIMOUSKI.

La nomination a eu lieu lundi le 1er courant. M. George Sylvain et M. Joseph Caron sont les candidats. Le premier est ministériel et le second oppositionniste. La levée des mains a été favorable à M. Sylvain.

COMTE DE ST. HYACINTHE.

Lundi a eu lieu la nomination pour ce Comté. L'hon. L. V. Sicotte fut présenté par Messieurs Turcotte M. D. La. Marin et Chs. Pélouin et M. Morison par Messieurs John Chamard, Jos. Poulin et L. Bernard. A la division l'officier-rapporteur déclara la majorité en faveur de M. Sicotte.

COMTE DE BEAURNARIS.

La votation pour ce Comté s'est terminée hier. Nous n'avons encore que le résultat du premier jour que nous donnons plus bas.

Table with 4 columns: Name, Ouimet, Daoust, Denis. Lists results for Beauharnais, St. Louis, St. Cécile, St. Thimothée, Stanislas.

COMTE DE MONTMAGNY.

M. Gendreau, de St. Thomas, se présente en opposition au Dr. Beaubien.

COMTE DE SHEFFORD.

Lundi dernier, M. Blanchard fut proposé par M. A. Bessette secondé par M. E. Morrison écr., M. Huntington fut proposé par M. Doherty secondé par le Dr. Casavant. M. Huntington a eu la majorité à la levée des mains.—Advertiser.

Nous avons remarqué dans notre dernier numéro, une faute ou plutôt une omission typographique assez importante pour être signalée.

Le dernier paragraphe de l'article intitulé: Rectification, doit se lire comme suit: "Nous dirons en outre, que M. Laberge n'a aucunement contribué à la rédaction du rapport de cette assemblée et qu'on a eu tort de le lui attribuer." Le nom de M. Laberge avait été omis, par le compositeur, dans le paragraphe en question.

CONCERT A CHAMBLY.

Nous avons eu le plaisir d'assister, mercredi soir, à Chambly, à une soirée musicale et dramatique donnée dans la salle du Collège, par les amateurs de cette localité, sous la direction de M. Sabatier.

Avec les talents qu'ils ont déployés et un pareil guide, les amateurs de Chambly devaient nécessairement réussir. Aussi la soirée de mercredi a-t-elle obtenu un succès brillant dont ils ont raison de s'enorgueillir.

La Cantate, composée l'an dernier par M. Sabatier, en l'honneur du Prince de Galles a été chantée d'une manière ravissante par toute la troupe composée d'à peu près trente personnes des deux sexes.

Nous avons particulièrement admiré le

pas ainsi; elle se nourrira de ses privations et vivra de ses blessures. Du fond de la retraite où je vais m'enfermer pour toujours, je suivrai, à votre insu, chacun de vos pas dans la vie; mais je n'y interviendrai point, et vous serez libre de croire que je suis devenu pour vous un indifférent, un étranger. Pardonnez-moi cette dernière fierté à une affection inconnue. Pardonnez-moi de refuser les miettes de cet amour filial que j'eusse savouré avec tant de délices dans toute sa plénitude. Tout ou rien, telle est la devise des vrais cœurs de pères. Leurs sentiments et leurs bonheurs s'accumulent lentement, jour par jour, comme le trésor des avares; il se compose de cette possession de tous les instants, de cette intimité de toutes les heures, qui confondent peu à peu deux existences et deux âmes, et non pas de ces entrevues rapides qui semblent débiles à d'autres cœurs, à d'autres liens. Qu'irais-je faire auprès de vous? Vous demander une furtive caresse, et profiter, pour l'instant, des moments où vous seriez seule? Faire fléchir votre jeune intelligence à ces intermittences bizarres, si différentes de ce que vous verrez parmi vos compagnes? Perdre ainsi le fruit de mon sacrifice sans en amoindrir l'immortalité? Ah! malheur à l'enfant sur le front de qui l'on peut distinguer les baisers de son père de ceux de sa mère! Il en est de ces tendresses comme de ces jumelles qui viennent au monde liées l'une à l'autre, et qu'on tue en les séparant.

que si vous me redemandez. D'ici là, pourtant, mes mesures seront prises pour préserver votre adolescence de dangers qu'elle ne soupçonnera pas. Avant douze ans, vous serez placée dans une pension sûre. Je la laisse à Paris un homme excellent, M. Marbeau, qui m'a déjà rendu de grands services, et à qui je confie cette lettre comme je lui ai confié mes douloureux secrets. Sans me nommer ni se trahir, il saura où vous êtes, et pourra supplier de loin l'autorité paternelle. Un jour, peut-être, il lui sera donné d'épier dans votre cœur le réveil d'un sentiment, qui, j'en suis sûr, n'est qu'endormi; ce jour-là, il vous remettra ma lettre; ce jour-là, mon enfant dites-vous bien que je vous aime et que je vous tends les bras. Mais ce n'est pas tout encore, Aurélie: si ce bonheur doit m'être accordé, je ne veux pas, en vous retrouvant, vous ravir à celle que vous m'avez préférée. Elle aussi, alors, aura peut-être reconnu le vide de ce qui l'entraîne et l'enivre aujourd'hui; elle aussi, dans ses heures de désabusement et de lassitude, tournera un regard de regret vers le toit qu'elle a quitté. S'il en était ainsi, mon enfant, dites-lui que ma maison lui sera toujours ouverte; dites-lui qu'à ce foyer qui vous aime, il y aura toujours deux places: la vôtre et la sienne.

Le comte MAURICE D'ERMANCEY.

m'ont été cruelles: pourtant, je vous remercie. Le mal que vous m'avez fait, je l'ai mérité. Grâce à cette juste expiation, je deviens moins indigne de l'affection qui m'est rendue. Voilà, ajouta-t-elle, en montrant la lettre de M. d'Ermancey, voilà le baume que j'emporterai sur mon cœur et qui guérira mes blessures. S'adressant ensuite à madame Aubert, elle lui dit, d'une voix moins assurée: Madame, les dernières lignes de cette lettre expriment un vœu: l'espérance qui m'impose un devoir de plus. Avant de partir pour Sernage, il est une personne que je dois voir et qui se décidera peut-être à y retourner avec moi. Je ne puis différer d'un instant l'accomplissement, hélas! trop tardif, de cette mission sacrée: voulez-vous m'accompagner chez madame d'Ermancey? —Oui, mon enfant, je suis prête. En ce moment, M. Marbeau se rapprocha d'Aurélié. Depuis le commencement de cette scène, il était facile de voir que sa rigidité habituelle avait de nouveau fléchi devant les grâces et la douleur de mademoiselle d'Ermancey. —Mademoiselle, lui dit-il, je dois accomplir toute ma tâche; mais elle est trop pénible pour que je veuille encore l'exagérer; il ne sera pas dit qu'un dernier moyen se sera présenté de concilier mes devoirs avec vos sentiments et ceux de Jules, et que je l'aurai repoussé. Il y a dans la lettre du comte d'Ermancey un passage qui m'a frappé tout comme vous; il y indique comme

possible le retour de celle dont l'abandon a fait autour de lui la solitude et le vide. Si cet espoir n'est pas trompé; si vos prières et vos larmes ramenaient à Sernage madame d'Ermancey; si, fatiguée de sa vie fiévreuse et dévorante, elle partait avec vous, alors, je pourrais vous rendre tout ce que je vous enlève aujourd'hui. Le monde ne serait pas plus inexorable que celui qui a seul sur elle le droit de grâce ou de châtiement. Le monde, d'ailleurs, oublie vite; d'autres renommées, d'autres œuvres, d'autres éclats le distrairaient bientôt: Arsène Gérard disparaîtrait à son tour et redeviendrait madame d'Ermancey. Sa fille, au lieu de subir une injustice mais inévitable solidarité, rentrerait dans les conditions communes: tout serait changé, et l'honnête homme dont vous deviendrez la compagne pourrait marcher au but, le front haut, sans qu'un fantôme importun vint l'arrêter en chemin. —Vous entendez, Madame? dit Aurélie, dont le regard allait de M. Marbeau à madame Aubert. J'accepte avec joie ce message et cette promesse, non pour moi, qui ne veux rien, qui ne suis rien, mais pour ma mère, que je veux aimer et respecter toujours; pour ma mère, dont je retrouve l'image chérie un moment effacée par mes larmes... Oui, elle viendra, j'en suis sûre; elle ne résistera pas aux supplications de sa fille, à cette voix douce et prophétique qui l'appelle encore à travers les années enfouies... Il n'y a pas un instant à perdre... Partons; allons chez ma mère!

—Allez, mon enfant, lui dit M. Marbeau avec un attendrissement qu'il n'essayait plus de cacher; allez, et puissiez-vous réussir! Jamais cause plus sainte n'a été confiée à des mains plus pures. Ange de réconciliation et de paix, si la bénédiction d'un vieillard peut vous porter bonheur, recevez la mienne: je vous aime et vous bénis! Aurélie entraîna madame Aubert. Elles remontèrent en voiture et franchirent rapidement la distance qui sépare le faubourg Saint-Germain de la rue de Courcelles. Pendant le trajet, le visage de mademoiselle d'Ermancey était si rayonnant que madame Aubert en fut effrayée et lui dit à plusieurs reprises: —Ma chère fille, je vous en conjure, ne vous livrez pas trop à cette espérance... La déception serait si cruelle! —Elle viendra! Elle m'accompagnera à Sernage... Je le crois, je le sais, murmura Aurélie, avec une exaltation qui n'admettait pas le doute. Elles arrivèrent à l'hôtel de madame d'Ermancey, Aurélie s'élança la première. —Ma mère! dit-elle, en passant à la hâte devant le concierge. Celui-ci ne l'avait jamais vue; il lui demanda qui elle était. Elle fut obligée de se nommer. —Madame est partie ce matin, dit-il alors de cet air impossible qui donne aux mauvaises nouvelles quelque chose de plus écrasant. —Partie! s'écria Aurélie en palissant.

passage intitulé : Le Chœur des Dames exécuté avec un entrain et une perfection qui lui attirèrent un tonnerre d'applaudissements et lui gagnèrent les honneurs d'une répétition.

Les solos ont été admirablement chantés et la jeune personne chargée de la partie de premier Soprano, a surtout excité notre admiration par la richesse de sa voix, dont plus d'une cantatrice de profession serait envieuse.

M. Sabatier présidait au piano et exécuta dans les intermèdes, plusieurs morceaux brillants. Dire qu'il les a joués à perfection ce serait exprimer ce que tout le monde sait d'avance. Les applaudissements dont il est accueilli partout, ne lui ont pas fait défaut dans cette circonstance et ont dû le convaincre qu'à Chambly, comme ailleurs, on sait apprécier son talent.

Après le concert les amateurs donnèrent la charmante comédie de notre dramaturge national M. J. Quesset, intitulée : Colas et Colinette et qui, malgré son ancienneté, est toujours fraîche, amusante et pleine d'aprospos. Les rôles étaient d'ailleurs très bien interprétés. Celui surtout de Colinette fut rendu de manière à justifier parfaitement les tendres sentiments que lui témoignait son ami Colas qui, de son côté, s'acquitta à merveille de sa partie.

Les autres rôles, quoi qu'un peu chargés et pas tout à fait assez naturels, méritent également des éloges.

Nous n'avons pas dit que l'auditoire était assez nombreux malgré le mauvais temps qui avait empêché les personnes des localités environnantes de se rendre à la soirée. Toute la société des deux villages y était cependant, et c'est déjà beaucoup dire.

Nous apprenons que M. Sabatier avec sa gracieuse troupe d'amateurs sont décidés à répéter la Cantate mercredi prochain. Nous conseillons au public de ne pas laisser passer une chance aussi rare de passer une agréable soirée.

Cour du Banc de la Reine. Mardi, 2 juillet.

Présidence du juge Aylwin. On continue le procès de Schmidt qui se termine par un verdict de "coupable d'assaut avec intention de rapt." Immédiatement après, on institue le procès de Alexander Burns accusé d'avoir, le 26 décembre 1859, tué un enfant qu'il avait eu d'un commerce illégitime avec sa propre fille âgée de 19 ans. L'avocat du prisonnier est M. Doherty. Mercredi 3 juillet.

Même présidence. On continue toute la journée le procès Burns, qui se termine par un verdict de "culpabilité" contre le prisonnier. En attendant ce verdict, le prisonnier fond en larmes; et sur la demande que lui fait le greffier de la Couronne, s'il a quelque chose à dire avant que sentence soit prononcée contre lui. "Je suis innocent, dit-il, je n'ai jamais touché mes mains dans le sang de mes semblables... Que vont devenir mes pauvres petits enfants?" Le juge s'adressant au prisonnier, lui fait une harangue dans laquelle il lui conseille de se préparer à mourir, et termine en condamnant Burns à être pendu le 6 de septembre prochain.

Michel Vaudette, contre lequel avait été lancé un bref d'arrestation, sur les plaintes de sa femme, des mauvais traitements qu'il lui faisait endurer, est amené en cour et plaide non-coupable. Il est admis à une caution de \$1200 pour garder la paix jusqu'au mois de septembre 1862.

— Oui, pour l'Italie ou pour l'Espagne... Je ne sais pas très-bien...

— Partie ! répétait la jeune fille, les yeux secs et le corps immobile.

— Oh ! Madame se décide vite ! reprit le concierge avec un gros rire. Hier soir, il n'était question de rien. Ce matin, les ordres, les paquets, les chevaux, le diable et son train... A dix heures, on était en route.

— Et madame d'Ermanoy n'a rien laissé pour sa fille ? dit madame Aubert, épouvantée de la pâleur d'Aurélié.

— Ah ! au fait, c'est vrai, faites excuse... Je crois bien que mademoiselle Mariotte a un petit chiffon de papier... Mademoiselle Mariotte !

Une élégante camériste parut à la fenêtre, demandant de quoi il s'agissait. Sur quelques mots du concierge, elle descendit, présenta une lettre à mademoiselle d'Ermanoy, et lui dit, en la saluant avec une politesse glaciale : Excusez-moi, mademoiselle, j'allais la porter à votre pension.

Aurélié avait froid au cœur. Dans cette maison, qui était celle de sa mère, aucun visage ne lui souriait; on la traitait en étranger, en inconnue.

La lettre de madame d'Ermanoy contenait que quelques lignes. On voyait qu'elle l'avait écrite à la hâte, sur le marchepied de sa voiture.

"Ma chère enfant, disait-elle à sa fille, pardonne-moi si je pars sans aller te voir. Je cède une fois encore à ce démon des

Société d'Agriculture DU COMTE DE ST. JEAN.

A une Assemblée des Directeurs de cette Société, tenue le 27 Juin dernier; il a été décidé que les Juges nommés pour faire l'inspection des récoltes sur pied, devront commencer à faire cette visite, LUNDI matin, QUINZE Juillet courant.

Il a été résolu aussi que nonobstant les règlements qui ont été publiés et qui fixent le temps de payer les Souscriptions pour avoir droit de concourir, toute personne qui payerait sa Souscription le ou avant le 1er Juillet courant, aurait encore le droit de concourir à la prochaine Exhibition de cette Société.

M. Isaac Bissonnette, Président de la Société et MM. F. G. Marchand et Edouard Lord, directeurs, sont autorisés et chargés de faire faire tous les préparatifs nécessaires pour la prochaine Exhibition.

Et attendu que plusieurs Souscripteurs négligent et refusent de payer leurs Souscriptions, tant pour la présente année que pour les précédentes; le Président et le Secrétaire de la Société sont autorisés et chargés de poursuivre tous ceux qui n'ont pas encore payé leurs Souscriptions, et ce, sous le plus court délai.

Ainsi, avis aux retardataires. Les personnes qui désirent faire inspecter leurs récoltes doivent se rappeler qu'elles sont tenues d'en informer les Directeurs ou le Secrétaire de la Société, le ou avant le DIX Juillet courant, vù que les Inspecteurs ne doivent aller que chez ceux qui auront donné cet avis.

L. L. ROY, Sec.-Trés. Lacadie, 5 juillet 1861.

Nouvelles et Faits Divers.

— Une comète est maintenant visible à l'œil nu, paraît-il, dans tout le Bas-Canada. Elle se dirige vers le Nord; sa queue occupe une grande étendue du firmament.

— Une dépêche télégraphique reçue par le Quebec Morning Chronicle et datée de Toronto le 1er juillet, contient ce qui suit: — M. John Ewart, beau-frère de l'hon. M. Mowat, s'est suicidé en se tirant un coup de pistolet. M. Ewart souffrait depuis longtemps de douleurs de consommation, maladie dont plusieurs de ses parents sont morts.

— M. Closter, l'agent de l'émigration norvégienne à Québec, est parti pour Gaspé mardi, à bord de l'Arabian, dans le but de recevoir un certain nombre d'émigrés norvégiens qui viennent à Gaspé dans l'intention de s'y établir. — L'Ordre.

L. G. LACASSE, GRANDE RUE. Lisez: Lisez: Lisez! Offre tout son Fonds de Magasin au-dessous du prix courant... Avis important. Toi les personnes qui doivent à L. G. Lacasse, sont avertis de venir payer ou régler par billet, sans délai, sinon, tous seront poursuivis sans distinction. St. Jean, 4 juin 1861.

voyages, à cet amour de l'imprévu, auxquels j'ai demandé si souvent l'oubli de mes peines et l'épuisement de mon cœur. Je m'enrhumais horriblement; Paris' est affreux au mois d'août; j'avais besoin de respirer un autre air, de me chauffer à un meilleur soleil, de voir de vraies montagnes et de vraies arbres. Je vais en Espagne. J'ai parié avec mes amis que d'ici à huit jours je leur écrirais de l'Alhambra. Adieu ! j'espère que mon absence ne sera pas trop longue; je te rapporterai un costume complet de maja sévillane, avec lequel tu seras jolie à croquer.

"Je t'embrasse et je t'aime. TA MÈRE." Aurélié tira de son sein la lettre de M. d'Ermanoy; elle montra à madame Aubert ces deux morceaux de papier, dont le contraste renfermait tout le secret de sa destinée. — Tout est fini ! Je n'ai plus rien à apprendre, dit-elle en matraillant à grand-peine les sanglots qui l'étouffaient.

— Et maintenant, ma pauvre enfant, que voulez-vous faire ? lui demanda madame Aubert, dont le cœur se brisait au spectacle de cette douleur.

— Emmenez-moi ! Emportez-moi d'ici ! répondit Aurélié en éclatant. Pas un moment de plus devant ces gens odieux qui me déchirent de leur indifférence, devant cette maison dont la vue me glace comme celle d'un tombeau ! Emmenez-moi ! Faites-moi partir, partir tout de suite ! Ce n'est plus qu'après de mon père que je puis relâcher la tête, respirer et vivre !

Prix du Marché.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes Flour par quart, do par quintal, do de bled-d'Inde, do de Sarazin, Lard frais, do mœs, Avoine par 40 lbs, Pois, Bled, Bled-d'Inde, Orge, Sarazin, Patate, Œufs p. douzaine, Volailles p. coupl., Pigeon, Poulets, Dindes, Beurres frais, do salé.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT D'IBERVILLE.

Dans la Cour Supérieure POUR LE BAS-CANADA.

JEUDI, le TREIZIÈME jour de JUIN, mil huit cent soixante et un.

PRÉSENT : L'HON. M. LE JUGE POLETTE. No. 226.

EDWARD MACDONALD & DUNCAN MACDONALD, tous deux de la Ville de St. Jean, dans le District d'Iberville Marchands et Associés faisant affaires et commerce comme tels au dit lieu de St. Jean et ailleurs, sous les nom et raison de E. & D. MacDonald, Demandeurs.

SOLOMON LAFAILLE de la Paroisse de Ste. Marguerite de Blairfinchie, dans le District d'Iberville, Cultivateur, Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur la motion de M. MacDonald, Avocats des Demandeurs, en autant qu'il appert par le retour d'un Huissier de cette Cour, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District d'Iberville que le dit défendeur par un avertissement à être deux fois inséré en langue Anglaise dans le papier nouvelle appelé The News, et deux fois en langue Française dans le papier nouvelle appelé Le Franco-Canadien, tous deux publiés dans la ville de St. Jean, dit District d'Iberville, soit notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande des dits Demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

F. H. MARCHAND, P. C. S. St. Jean, 5 juillet 1861.

CHAUX A VENDRE.

Le Soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de bâtir un Fourneau à Chaux dans la ville de St. Jean, sur la rue Bernier, en arrière du Cimetière Catholique. Il est maintenant prêt à fournir aux Constructeurs et autres, la Chaux qui leur sera nécessaire, à des prix très modérés. On pourra aussi s'en procurer à la nouvelle bâtisse de l'Eglise qu'il est actuellement à construire.

JOHN McNEIL, St. Jean, 14 juin 1861.—tm.

JOHN McNEIL

Offre aussi en vente un bon choix de Tombes, Monuments, Tables, en marbre blanc et en pierre de différentes grandeurs et de tous les prix. St. Jean, 14 juin 1861.—tm.

Il fallait pourtant retourner à la pension pour les préparatifs indispensables de ce triste départ. Là, une dernière épreuve attendait Aurélié: elle ne put éviter de revoir Laurence. Celle-ci avait dans l'esprit trop d'originalité et d'indépendance pour admettre que la célébrité de madame d'Ermanoy fût un obstacle entre Aurélié et Jules.—Ne t'en va pas ! ne t'en va pas ! répétait-elle à son amie, tout en pleurant avec elle. Jules l'aime; il ne peut-être heureux qu'avec toi; le fichtre M. Marbeau : nous ferons entendre raison à ce vieux puritain. Voyez le beau malheur, avoir pour belle-mère une femme de génie !

—Tais-toi ! Je ne te connais plus, je ne connais plus M. Daruel ! répondit Aurélié avec une énergie fébrile. Je suis une fille ingrate et coupable... Chaque heure, chaque minute de plus que je passerai ici serait volée à la seule affection, au seul devoir qui me reste... Laurence, adieu pour toujours ! — Mais, mon frère ? — Tu lui diras que c'était un rêve, une folie; que M. Marbeau a raison; que je serais dans sa vie une entrave insurmontable. Aujourd'hui, il se révoltera peut-être; dans huit jours, il se résignera; et avant un an, il aura tout oublié !

Madame Aubert avait eu pitié du trouble et du désespoir d'Aurélié. Elle s'était chargée de tout disposer pour son voyage, afin que la pauvre affligée n'eût pas à s'occuper de ces détails. Au bout de deux heu-

VENTE PAR LE SHERIF. DISTRICT D'IBERVILLE.

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que la terre et tenements ci-dessous désignée, sera vendue aux temps et heures ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver pourra être filée dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Bref.

VENTIONI EXPOSAS.

ST. JEAN, A SAVOIR } No. 98. COUR SUPÉRIEURE,

DISTRICT D'IBERVILLE.

MICHEL LUSSIER, fils, Fermier de la Paroisse de St. Edouard, dans ce District, Demandeur; contre les terres et tenements de JULIEN GADOUA, Marchand de la Paroisse de St. Edouard, Défendeur.

La dite terre et tenements mentionnée et décrite, en la cédule annexée au dit Bref marqué A. comme suit, savoir :

Une terre située en la dite Paroisse de St. Edouard, de la contenance de deux arpents de largeur sur vingt-trois arpents de profondeur, de là prenant trois arpents de largeur, sur dix arpents de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise; bornée en front par la propriété de John Boston, écr., en profondeur par la propriété de Michel Lussier, père, écr., d'un côté, par la propriété de Jean Bte. Lussier, et de l'autre côté par celle de la veuve Charles Fourcraut et celle des représentants de feu Toussaint Beaudin, avec une Maison, Grange, Étable et autres bâtisses dessus construites. Sujette au paiement de la part de l'acquéreur d'icelle aux cinq enfants issus du mariage de feu Eusèbe Lussier et Apolline Robert, sa veuve, d'une somme de deux mille cinq cents livres, ancien cours, à tous, faisant pour chacun d'eux la somme de cinq cents livres, dit cours, égale à celle de vingt livres, seize chelins et huit deniers, cours actuel, à leur être respectivement payés au fur et à mesure qu'ils parviendront à la vingtième année de leur âge.

Sujette aussi aux différentes charges et obligations mentionnées dans l'opposition, afin de charge de Michel Lussier, père, et le jugement sur icelle.

Pour être VENDUE à la porte de l'Eglise Paroissiale de la Paroisse de St. Edouard, LUNDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de Juillet prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, le dit Bref rapportable le VINGT-CINQUIÈME jour de Juillet prochain.

J. F. M. DESRIVIÈRES, Sherif. Bureau du Sherif le 24 juin 1861. Première publication le 26 juin 1861.

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE.

Seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Bernard de Lacolle, LUNDI, le 1er Juillet prochain, à DIX heures de l'avant-midi, les immeubles ci-après désignés, dépendant de la communauté qui a existé entre Olivier Perrier et défunte Sophie Pinsonneault, savoir :

- 1o. Une terre sise et située sur le Domaine dans la Seigneurie de Lacolle, étant la moitié Sud du lot No. 23, dans la sixième Concession de la dite Seigneurie, et contenant soixante et dix arpents de terre en superficie, avec maison, grange et étable dessus construites.
2o. Un autre morceau de terre étant le bout Est de la moitié Sud du lot No. 23, dans la sixième concession, sur le Domaine de la dite Seigneurie et contenant 24 arpents et 99 perches en superficie, sans bâtisse.

Les conditions seront connues le jour de la vente. J. U. TREMBLAY, N. P. Lacolle, 7-juin 1861.

res, elle avait recruté une vieille sous-maitresse, taillé tout exprès pour les personnages muets, et qui avait aisément consenti à accompagner Aurélié jusqu'à Sernage. Les places étaient arrêtées, les malles faites, l'argent du voyage mis à part dans une bourse. L'active et ingénieuse affection de madame Aubert avait tout préparé; il ne lui restait plus qu'à conduire Aurélié à la diligence et à lui dire adieu.

L'adieu fut tendre et triste. Laurence voulut les accompagner; sa douleur était plus bruyante et plus emportée que celle d'Aurélié. Mademoiselle d'Ermanoy cut le courage de se contenir jusqu'à la fin, et ce ne fut qu'après que la voiture, s'ébranlant sur le pavé, eut dérobée aux regards de madame Aubert et de Laurence qu'elle donna un libre cours à ses sanglots et à ses larmes.

Pour arriver à Sernage, situé à une lieue de Valence, dans une place que cotoient les montagnes du Dauphiné, mademoiselle d'Ermanoy avait à suivre la route de Paris à Châlons, et à prendre ensuite les bateaux de la Saône et du Rhône.

Elle entra donc, le surlendemain de son départ, dans le bateau de Châlons, toujours accompagnée de madame Durand, la respectable sous-maitresse, qui ne tarda pas à s'endormir. Comme d'habitude, il y avait, en ces premiers moments, grand encombrement de voyageurs; dans la salle commune,

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT D'IBERVILLE.

Dans la Cour Supérieure POUR LE BAS-CANADA.

MERCREDI, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN mil huit cent soixante et un.

PRÉSENT : L'HON. M. LE JUGE POLETTE. No. 25.

EDWARD MACDONALD & DUNCAN MACDONALD, tous deux de la Ville de St. Jean, dans le District d'Iberville, Marchands et Associés faisant affaires et commerce comme tels au dit lieu de St. Jean, sous les nom et raison de E. & D. MacDonald, Demandeurs.

PIERRE ALLARD et JOSEPH ALLARD, tous deux de la Paroisse de St. Athanase dans le District susdit, Cultivateurs, Défendeurs.

IL EST ORDONNÉ, sur la motion de M. MacDonald, Avocat des Demandeurs, en autant qu'il appert par le retour d'un Huissier de cette Cour, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le dit Joseph Allard un des Défendeurs en cette cause, a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, ci devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District d'Iberville; que le dit Défendeur par un avertissement à être deux fois inséré en langue Anglaise, dans le papier nouvelle appelé The News et deux fois en langue Française, dans le papier nouvelle appelé Le Franco-Canadien, tous deux publiés en la Ville de St. Jean, dans le dit District d'Iberville, soit notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande des dits Demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

F. H. MARCHAND, P. C. S. St. Jean, 5 juin 1861.

Arrivé du Prince Alfred.

H. E. FORBES & CIE.

Tout en remerciant le public en général du gracieux et libéral encouragement qu'ils ont reçu depuis leur entrée en affaires, sollicitent de nouveau la continuation de son patronage et son attention pour leur fonds varié et étendu de

Marchandises Sèches de Goût et d'Étape, des mieux choisis,

Groceries, VERRERIES, FAIENCES, LIQUEURS, ETC.

Porte voisine, Coté Nord-Est de Mont. Perrault, en face de la Brasserie nouvelle,

Rue Front, ST. JEAN, C. E.

BONNE COUR ET REMISES. St. Jean, 7 juin 1861.

MOULIN A CARDE.

Ayant fait des arrangements pour mettre mon Moulin à Carde, en opération, dans la bâtisse du Moulin à Farine de M. Langelier je serai prêt à recevoir des Laines et à carder du 10 au 15 Juin courant. TELESPHORE PROVOST. St. Jean, 1 juin 1861.

Le jour se levait à peine, et cette salle triste et basse était éclairée par deux chandelles qui répandaient une lueur fumeuse et blafarde. Aurélié s'y sentait mal à l'aise: pour respirer un peu d'air pur, elle remonta sur le pont, rassembla autour d'elle son manteau et ses paquets, et s'assit, le visage tourné du côté où le ciel commençait à se teindre des premières clartés du matin. Ses yeux, pâles par l'insomnie de la route, portaient la trace de ses larmes; un abattement profond se traînait dans toute sa personne. Les objets extérieurs lui semblaient d'abord répondre à l'état de son âme. Des figures inconues passaient et repassaient devant elle, avec cette indifférence du voyageur affairé, esclave de sa valise ou de sa malle. Un épais brouillard lutait contre l'aube, et caillonnait de ses masses confuses les écheviers de la ville et les arbres de la rive. L'eau jaune et limoneuse de la rivière venait battre le flanc du bateau avec un clapotement monotone. On sentait courir dans l'air ce léger frisson qui précède, même en été, le lever du soleil, et se glisse dans les veines comme un dernier adieu de la nuit.

Quelques instants s'écoulerent; le brouillard se dissipa, et le bruit régulier des roues annonça que le bateau était en marche: tout s'anima comme par enchantement, l'horizon, les lointains, l'amphithéâtre des collines. Aurélié éprouva bientôt une involontaire sensation de bien-être. Ces fraîches harmonies matinales étouffèrent déjà quelque chose à l'acreté de sa douleur.

(A continuer.)



BONNES NOUVELLES POUR LES FAMILLES Moyen de Laver AVEC PROMPTITUDE ET SANS DEPENSES.

MACHINE A LAVER DE R. GARAND,

Avec laquelle une femme peut laver dans deux heures, ce qu'elle ne pourrait dans une journée. PATENTE DE H. A. LAWRENCE.

Un enfant peut la mettre en mouvement. Venez la voir fonctionner, à la boutique du Soussigné, R. GARAND, St. Jean, 9 avril 1861.

Nous, Soussignés, certifions avoir fait usage de la Machine à Laver de M. Garand et en être des plus satisfaites. Elle blanchit toute espèce de linge, avec promptitude et sans l'endommager. MME. LABELLE. MME. DANIEL. MME. DUPONT. MME. ALLEN. MME. POUTRÉE. MME. LONGTIN. R. ROMAN.

AUGUSTIN DEMERS, Epicier,

COIN DES RUES CHAMPLAIN ET BERNIER. Annonce que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles. Ayant une grande expérience dans sa ligne d'affaires, il est en mesure de pourvoir aux besoins de ses pratiques en ayant constamment en mains un fonds considérable et complet de Thés verts et noirs, Cassonades, Savons, Empois, Chandelles, Epices, etc., etc. Sa ligne de conduite est d'offrir de bonnes marchandises A BAS PRIX!!! St. Jean, 30 mai 1860.

EDOUARD BOURGEOIS, COIN DES RUES Richelieu et Iberville, EN FACE DU PONT.

Tient constamment en mains un assortiment complet de Marchandises Sèches, Groceries, Ferronneries, Épiceries, Charbon pour lorges, Fournitures de voitures, Sel, Fleur, Poisson, Vins et liqueurs de toutes espèces et qualités. St. Jean, 30 Mai 1860.

MOISE KEGLE, MARCHAND-TAILLEUR Rue Richelieu DEUXIEME MAISON AU SUD DU PONT. Tient un grand assortiment de Hardes-Faites et exécute les commandes sous le plus court délai et de la manière la plus ponctuelle. St. Jean, 22 Mai 1860.

HENRI MERCIER, Hotellier

COMMERÇANTS DE GRAINS Rue McCumming, à l'ancien Bureau du "Franco-Canadien." Tient constamment en mains un assortiment complet de FLEUR, GRAINS de toute espèce, LARD, VOLAILLES, OEUFS et de tout genre de produits. St. Jean, 30 Mai 1860.

GUERRE AMERICAINE! ATTENTION!!!

Le Soussigné tout en remerciant ses pratiques et le public en général, pour le généreux encouragement qu'ils ont bien voulu lui donner jusqu'à ce jour, les informe qu'il continuera à tenir à son Magasin, un assortiment de Marchandises Sèches, de Gout et d'Étape, Groceries, Ferronneries, Liqueurs, etc., etc. Aussi un grand assortiment de Hardes-Faites pour hommes et enfants, aux derniers goûts. De plus, la direction de son établissement (pour les Toilettes des Dames, etc.) tel que Manteaux, Mantilles, Chapeaux, Polkas, Coiffes, Robes, etc., etc.) est confiée à Made-moiselle Cheesman déjà connue dans cette branche, par les connaissances qu'elle avait acquises, et qui méritent l'approbation du public. CHS NOLIN. St. Jean, 10 avril 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES DU PRINTEMPS. J. E. CLEMENT & Cie.

Annoucent à leurs nombreuses pratiques qu'ils viennent de recevoir d'Angleterre 50 Caisses de Marchandises Sèches, de Printemps des derniers goûts, parmi lesquelles se trouvent une quantité d'Indiennes et de Cotons avariés, qu'ils sacrifieront à très bas prix. Ils augmenteront aussi de beaucoup leur

DEPARTEMENT DE MODES, Les Nouvelles Modes de Paris et de New-York.

Ayant à disposition un Moulin à Coudre. Ils recevront tous les mois, De plus: Pour satisfaire aux nombreuses demandes du public, ils ont engagé un habile Tailleur de Montréal, qui sera prêt à exécuter sous le plus court délai et avec satisfaction, toute espèce de Commandes pour Habits, Surtout Noir, Habits de Chasse, Pantalons, Vestes et Habits d'Enfants, d'après la coupe des derniers goûts. Ils tiendront aussi un grand Assortiment de

HARDES FAITES, à des prix très modérés. Ainsi allez visiter leur Etablissement, où vous trouverez des Marchandises Sèches à grand marché et toute espèce de Modes et des Hardes-Faites à bas prix. JOS. ED. CLEMENT & CIE, Vis-à-vis le Cadeaux Rouge.

Compagnie d'Assurance UNITY

Sur la Vie et contre le Feu DE LONDRES. CAPITAL. £2,500,000 stg. Fonds déposés en Canada \$50,000

Ne faisant plus QU'UNE avec la Compagnie d'Assurance Equitable contre le Feu. Bureau Principal, CANADA-Merchants Exchange, Montréal.

Directeurs du Département du Feu: W. Lunn, J. Frothingham, B. Holmes, H. Laroque, J. G. Mackenzie, J. Gourance, W. P. Reynolds, Esq., Agent. Pour l'Amérique Britannique du Nord.

Toutes les formalités requises des Compagnies d'Assurance, ont été observées conformément à l'Acte parlementaire, concernant les dites Compagnies. Toutes espèces d'Assurances seront transigées et prises à des taux de Prime très modérés. T. HICKEY, Agent Pour St. Jean et Chambly. 22 Février 1861.—a

Nouvelle Importation DU Printemps. Aux Contrevents Barres. T. D. M^C GUIRE.

Tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il en a reçu depuis le commencement de ses affaires, profite de cette occasion pour attirer l'attention de ses amis et des acheteurs en général sur son Nouveau Ford de Magasin, consistant en MARCHANDISES SÈCHES de Gout et d'Étape, Groceries, Ferronneries, Verreries, Clous, etc., etc. Vins et Liqueurs E QUALITE SUPERIEURE Enseigne des CONTREVENTS BARRES RUE RICHELIEU St. Jean, 30 Mai 1860.

T. ROY, MARCHAND En Gros et en Détail. Coin des rues Ferre et Napier.

Annoucent à ses amis et au public que l'on trouvera toujours dans son magasin, une grande variété de Marchandises Sèches, tel que: Drap, Casimire, Tweed, Echapées brochées et Barège, Patrones de Robes, Parasols, Chapeaux de Paille dans les derniers goûts. — Aussi — Toutes sortes d'Épiceries ET Provisions. EAU-DE-VIE, VINS ET LIQUEURS. — De plus — Un Assortiment général de Ferronneries et Quincailleries. Enfin, tout ce que l'on peut avoir besoin pour une famille. Iberville, 30 mai 1860.

Hôtel St. Jean. F. Monette, Propriétaire.

Rue Richelieu, au Centre des Affaires et à quelque pas du Marché. Il tient constamment des Voitures à la disposition du public. St. Jean, 31 mai 1860.

Guilbault et Dufresne, RELIEURS, COIN DES RUES St. Vincent et St. Amable.

En face de la Librairie de MM. J. B. ROLLAND ET FILS. MONTREAL. M. Guilbault et Dufresne exécutent, sur commande et dans le plus court délai toute espèce de RELIURES, dans les derniers goûts et aux prix les plus modérés. Montréal, 6 nov. 1860.

C. L. A. DOZOIS.

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il continuera les affaires de la ci-devant Société, à la même place, à son propre compte, il espère que les pratiques de l'ancienne maison voudront bien lui continuer leur confiance comme par le passé. Son assortiment de Marchandises Sèches et d'Épiceries sera toujours au grand complet. CHS. L. A. DOZOIS. St. Jean, 3 Mai 1861.

Mme. VINCENT, MODISTE, RUE ST. JACQUES, Vis-à-vis les Bureaux de MM. Marchand et Laberge.

Elle n'a pas changé de demeure. Mme. Vincent continuera comme par le passé à recevoir toutes espèces de commandes pour Chapeaux, Robes, Manteaux, Colletteries, Habits d'enfant, etc., à des prix très modérés. Elle tient, en outre, un bon assortiment de Chapeaux et Colletteries de Soie, pour la saison, qu'elle vendra à très bas prix. St. Jean, 10 mai 1861.

NOUVEL ET SEUL Etablissement Canadien! DE BROSSES,

A des prix très modérés. Guenette et Frère. NO. 78, RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE JARDIN DU GOUVERNEUR, MONTREAL. Tiennent constamment en mains un assortiment varié de Brosses à plancher, à soulier, à poêle, à cheval, à drap, à chassais, à gondron à Tanneurs, Blanchissoirs, Epussoirs, Têtes de balais, Pinceaux fins pour peinture, pour vernis, pour chassais, etc., etc. Tout ouvrage fait par eux-mêmes et des mieux fini. Toute commande pourront être faites à St. Jean, à Mr. L. Bourguignon qui pourra fournir un échantillon de tous les articles ci-dessus mentionnés. St. Jean, 30 mai 1860.

CHARLES VILLEMAIRE, Ferblantier, RUE McCUMMING, PORTE VOISINE DU BUREAU DE T. R. JOBSON.

M. Villemaire, employé depuis plus de neuf ans au grand établissement de M. Morehouse, annonce à ses amis et au public en général, qu'il est maintenant prêt à exécuter toutes espèces d'ouvrage en Ferblanc, Tôle et en Zinc que l'on voudra bien lui confier. Il espère que sa longue expérience dans ces ouvrages et la modicité de ses prix, lui mériteront une part du patronage public. St. Jean, 24 mai 1861.

Salon d'Ambrotypes ET MAGASIN DE Montres, Horloges et Bijouteries DE WHELAN.

Les Soussignés informent le public qu'ils viennent de réparer et agrandir leur magasin de Bijouteries et leur Salon d'Ambrotypes, situés Rue Richelieu, en face de l'Hôtel Monette. Ils ont constamment en mains un bon assortiment des divers articles qui dépendent de leurs différentes branches d'affaires. Ils se chargent de la réparation des Montres Horloges et de toutes espèces de Bijouteries et garantissent leurs ouvrages.

Portraits, de toutes grandeurs pris d'après toutes les règles de l'Art et de la manière la plus parfaite aux plus bas prix.

Les Soussignés seront prêts, en tous temps, à se transporter à domicile pour prendre les Portraits de personnes malades ou mortes. Ils viennent de faire l'acquisition d'un instrument des plus parfaits et de très grandes dimensions, avec lequel ils peuvent prendre toutes espèces de paysages, résidences ou édifices publics. Les échantillons que le public est à même d'examiner dans leur atelier, représentant plusieurs édifices et résidences remarquables de St. Jean et des environs, peuvent donner satisfaction aux goûts les plus délicats. Prenez la peine de leur rendre visite et d'examiner les spécimens avant d'aller ailleurs. WHELAN & FRÈRE. St. Jean, 30 mai 1860.

H. CORRAN, ORFÈVRE ET HORLOGER RUE RICHELIEU, COTE EST. Tous les ouvrages sont garantis. St. Jean, 30 mai 1860.

Maison Canadienne. J. GARCEAU, HORLOGER & BIJOUTIER RUE FRONT, Porte voisine des Bureaux du "News." ST. JEAN.

Le Soussigné, très reconnaissant envers ses amis et le public en général, pour l'encouragement toujours de plus en plus libéral qu'il en reçoit, leur offre ses sincères remerciements, et de là il prend la liberté de les informer qu'il tient toujours en mains un bon assortiment de MONTRES En Or et en Argent, BIJOUERIES ET HORLOGES de patrons: variés, ainsi qu'un bon choix de Gravures et Miroirs, qu'il vend avec ou sans cadres, et une grande quantité d'Articles de Fantaisie, des derniers goûts, qu'il offre en vente à très bas prix. Chaque Article est garanti. Les Montres, Horloges, Bijouteries, etc., seront réparées avec soin et ponctualité. M. Garceau prévient les Messieurs du Clergé, qu'il se chargera de la réparation des Vases-Sacrés ou Ornaments d'Eglise que l'on voudra bien lui confier. Il se chargera aussi de faire encadrer toutes espèces de Tableaux et Gravures, sous le plus court délai possible. J. GARCEAU, Rue Front, Porte voisine des Bureaux du News. St. Jean, 4 juin 1861.

FONDERIE d'Iberville.

Les propriétaires de cet Etablissement ont l'honneur d'offrir à leurs amis et au public leurs plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'ils ont reçu depuis qu'ils ont ouvert leur manufacture. Ils continuent à manufacturer des Poêles de Cuisine, qu'ils vendent, en détail avec Vaisseaux en Fonte pour \$12 \$15 et \$18. Des Poêles Doubles de trois pieds avec quatre Vaisseaux en fonte pour \$18 SEULEMENT!! DES CHARRUES de différents Patrons avec deux Pointes, de qualité Supérieure pour le modique prix de 8 piastres!! Aussi: Des VAISSEAUX de toutes sortes à des prix très réduits. Les Marchands sont spécialement invités à venir visiter cet Etablissement avant d'aller acheter ailleurs. VINCELETTE & COURTOIS. Iberville, 11 Août 1860.

C. J. LABERGE, AVOCAT. Rue Bernier, St. Jean, 1 déc.

J. DELAGRAVE, AVOCAT. Rue Nationale, St. Jean, 30 mai.

H. TUGAULT, AVOCAT. Rue Nationale, t. Jean, 30 mai.

CHS. LOUPRET, AVOCAT. Rue Napier, Iberville, 30 mai.

Edmond Ducondu, AVOCAT. Rue Nationale. Porte voisine du Bureau d'Enregistrement. St. Jean, 30 mai 1860.

J. L. DECARY, AVOCAT. Napierville.—Bureau au Palais de Justice à St. Cyprien. Napierville, 12 juin 1860.

P. D. HEYNEMAN, AVOCAT. NAPIERVILLE. Rue l'Acadie, en face de l'Eglise Catholique. Napierville, 19 juin 1860.

T. R. JOBSON, NOTAIRE. Coin des Rues Bernier et Champlain.—30 mai.

F. G. MARCHAND, NOTAIRE. Rue Bernier, St. Jean, 30 mai.

S. A. DAVIGNON, NOTAIRE. Rue Iberville, St. Jean, 30 mai.

PH. BEAUDOUIN, NOTAIRE. Rue Napier—Iberville, 14 déc. 1860. N. B.—Il écrit les deux langues.

J. H. Aubertin, NOTAIRE. Rue Stephenson, Iberville, 30 mai.

V. & C. Vincelette, NOTAIRES. Rue Napier.—Iberville, 30 mai 1860.

Chs. Thomas Charbonneau, NOTAIRE, L'ACADIE. L'Acadie, 22 juin 1860.

Hypolite Gervais, HUISSIER. Coin des rues Surveyor et Christie.—Iberville, 30 mai 1860.

Julien Benoit, HUISSIER ET COLLECTEUR. Se charge de toutes espèces de Collections. Rue St. Charles. St. Jean, 29 jan. 1861.

Dr. BISSONNET, Rue St. Charles, porte voisine de S. A. Davignon, Notaire. St. Jean, 30 mai 1860.

Drs. Thifault & DeLorimier, Rue Lacadie, vis-à-vis l'Eglise Catholique. NAPIERVILLE. Napierville, 21 mai 1861.

THEOPHILE ARPIN, Marchand de Grains. Flour, Lard, Volailles, OEUFS.

et toutes espèces de Produits, PLACE DU MARCHÉ AUX LEGUMES St. Jean, 30 mai 1860.

E. Lessard, Boucher, ET AL NO. 9, Marche aux Viandes.

M. Lessard achète les Volailles et les OEUFS aux plus haut prix du Marché. St. Jean, 30 mai 1860.

Le Franco-Canadien PARAIT LES MARDI ET VENDREDI DE CHAQUE SEMAINE.

Les conditions de l'abonnement sont: DEUX PIASTRES ET DEMIE par an payables à la fin de chaque année, ou DEUX PIASTRES payables d'avance. Toutes lettres et correspondances doivent être adressées (franc de port) au Propriétaire du Franco-Canadien, à St. Jean. Prix des Annonces.

Six lignes, première insertion 50 cts
Chaque insertion subséquente 13 "
Dix lignes, première insertion 67 "
Chaque insertion subséquente 17 "
Au-dessus de dix lignes, par ligne 7 "
Chaque insertion subséquente, par ligne 2 "
Un quarré, à l'année \$30.00
Un demi-quarré " 16.00.

I. Bourguignon, IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE, Rue Front, à l'ancien Hôtel Mott, porte voisine du Bureau de Poste.